

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-14

OBJET : AFFAIRES GENERALES
CULTURE – ADHESION AU RESEAU « LE CHAINON »

L'an 2022, le 02 avril à 09H00, le Conseil municipal, légalement convoqué en SALLE JEAN DOUCET - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Daniel GUILLE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Daniel GUILLE, Thierry GADAIS ayant donné procuration à Franck CLOUET, Alexia ROUSSEAU ayant donné procuration à André LANCIEN, Karine DESVARD ayant donné procuration à Lydie RETAILLEAU, Bruno FOUCHARD ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS, Guinard MARNE ayant donné procuration à Audrey TENEZ.

Les conseillers présents ou ayant donné pouvoirs représentant la majorité des membres en exercice sont au nombre de 27, Madame Lydie RETAILLEAU a été nommée secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Rapporteur : Pascale CORMERAIS, Adjointe au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSÉ

Le Chainon est un regroupement de professionnels en charge de projets artistiques et culturels et travaillant sur des principes de mutualisation des connaissances, des moyens, des savoir-faire... Le réseau Chainon regroupe aujourd'hui 291 structures professionnelles dans la diffusion du spectacle vivant. Le Réseau Chainon constitue en régions un maillage de projets structurant les politiques régionales et locales autour de 11 fédérations ou coordinations régionales.

L'adhésion au Réseau Chainon s'effectue en région via les Fédérations Régionales. La cotisation annuelle est de 400 €. Elle sera renouvelée chaque année.

Elle permet :

- de participer au repérage artistique en proposant les artistes que vous accompagnez sur votre territoire.
- de découvrir sur quelques jours une sélection artistique pluridisciplinaire (autour de 100 projets) issue d'un dispositif original de repérage par le regard croisé de plus de 294 programmeurs.
- de participer à la vie de l'association et d'avoir un droit de vote aux Assemblées Générales du Réseau Chainon.

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de participer à la Tournée du Chainon et de bénéficier de tarifs négociés (de 10% à 40%) sur les prix des spectacles. L'organisation des tournées s'inscrit dans le cadre de réunions de programmation région par région en présence des adhérents du territoire.
- de profiter des mutualisations sur les transports générés par les tournées entre adhérents.
- de profiter d'échanges et d'expertises sur la qualité artistique de spectacles auprès des autres adhérents, d'experts sur chaque discipline et du responsable artistique du Réseau mandaté pour couvrir les grands événements culturels.
- d'avoir un tarif préférentiel de 65€ (au lieu de 130€) pour accéder au Festival du Chainon Manquant.
- d'avoir un accès prioritaire au système de réservation en ligne pour vos choix de spectacles sur le festival.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **D'APPROUVER** l'adhésion au réseau « Chainon » par le versement de la cotisation annuelle de 400€.
- ✓ **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 3 voix Abstention.

Le Maire

Daniel GUILLEThe image shows a blue ink signature of Daniel Guille over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE CORDEMAIS' at the top, 'Loire Atlantique' at the bottom, and a central emblem. The signature is a cursive scribble in blue ink.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus